

***PROGRAMME DE
DEVELOPPEMENT
QUINQUENNAL
2010-2014***

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni lundi sous la présidence du Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, et a rendu public le communiqué suivant :

"Le Président de la République, Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, a présidé ce jour, lundi 10 Joumada Ethania 1431 correspondant au 24 mai 2010, une réunion du Conseil des ministres.

1. Le Conseil des ministres a tout d'abord examiné et adopté le programme d'investissements publics pour la période allant de 2010 à 2014.

Ce programme s'inscrit dans la dynamique de reconstruction nationale entamée, voilà dix années, d'abord avec le Programme de soutien à la relance économique, engagé en 2001, à hauteur des ressources alors disponibles. Cette dynamique a été relayée par le programme 2004-2009, lui-même conforté par les programmes spéciaux au profit des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud. Ainsi, le coût de l'ensemble des opérations de développement inscrites durant les cinq années écoulées, dont certains projets structurants sont encore en cours de réalisation, aura atteint près de 17.500 milliards DA.

Le programme d'investissements publics retenu pour la période allant de 2010 à 2014 implique des engagements financiers de l'ordre de 21.214 milliards DA (ou l'équivalent de 286 milliards de dollars) et concerne deux volets à savoir:

- le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9.700 milliards DA (équivalent à 130 milliards de dollars),

- et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 11.534 milliards DA (soit l'équivalent de près de 156 milliards de dollars).

Le programme 2010-2014 réserve plus de 40% de ses ressources à l'amélioration du développement humain avec notamment :

- près de 5000 établissements de l'Education nationale (dont 1000 collèges et 850 lycées), 600.000 places pédagogiques universitaires et 400.000 places d'hébergement pour les étudiants, et plus de 300 établissements de formation et d'enseignement professionnels,

- plus de 1500 infrastructures de santé dont 172 hôpitaux, 45 complexes spécialisés de santé, et 377 polycliniques, ce à quoi s'ajoutent plus de 70 établissements spécialisés au bénéfice des handicapés,

- deux (02) millions de logements, dont 1,2 million seront livrés durant le quinquennat, le reste devant déjà être mis en chantier avant la fin de l'année 2014,

- le raccordement d'un million de foyers au réseau du gaz naturel et l'alimentation de 220.000 foyers ruraux en électricité,

- l'amélioration de l'alimentation en eau potable, notamment, avec la réalisation de 35 barrages et de 25 systèmes de transfert d'eau, et l'achèvement de toutes les stations de dessalement d'eau de mer en chantier,
- plus de 5.000 infrastructures pour la jeunesse et les sports dont 80 stades, 160 salles polyvalentes, 400 piscines et plus de 200 auberges et maisons de jeunes,
- ainsi que d'importants programmes pour les secteurs de moudjahidine, des affaires religieuses, de la culture et de la communication.

Par ailleurs, ce programme d'investissements publics réserve aussi près de 40% de ses ressources à la poursuite du développement des infrastructures de base et à l'amélioration du secteur public, avec notamment :

- plus de 3.100 milliards DA destinés au secteur des travaux publics pour poursuivre l'extension et la modernisation du réseau routier, et l'augmentation des capacités portuaires,
- plus de 2.800 milliards DA réservés au secteur des transports en vue de moderniser et d'étendre le réseau de chemin de fer, d'améliorer le transport urbain (avec notamment la réalisation de tramways à travers 14 villes), et de moderniser les infrastructures aéroportuaires,
- près de 500 milliards DA pour l'aménagement du territoire et l'environnement,
- et près de 1.800 milliards DA pour l'amélioration des moyens et des prestations des collectivités locales, du secteur judiciaires, et des administrations de régulation fiscale, commerciale et du travail.

Outre le volume d'activités qu'il génèrera pour l'outil national de réalisation, le programme quinquennal réserve aussi plus de 1.500 milliards DA à l'appui au développement de l'économie nationale, avec notamment:

- plus de 1000 milliards DA affectés au soutien du développement agricole et rural mis en route depuis l'année dernière,
- et près de 150 milliards DA à la promotion de la petite et moyenne entreprise, à travers la réalisation de zones industrielles, le soutien public à la mise à niveau ainsi que la bonification de crédits bancaires pouvant atteindre 300 milliards DA pour cette même fin.

Le développement industriel mobilisera aussi plus de 2000 milliards DA de crédits bancaires bonifiés par l'Etat pour la réalisation de nouvelles centrales électriques, le développement de l'industrie pétrochimique et la modernisation des entreprises publiques.

L'encouragement à la création d'emplois bénéficiera, quant à lui, de 350 milliards DA sur le programme quinquennal, pour accompagner l'insertion professionnelle des diplômés universitaires et de la formation professionnelle, soutenir la création de micro entreprises et financer les dispositifs d'emploi d'attente. Les résultats des encouragements publics à l'emploi viendront s'ajouter au volume massif des recrutements qui découleront de la réalisation du programme quinquennal et des effets de la croissance économique. Tout cela permettra de concrétiser l'objectif de création de trois millions d'emplois durant les cinq années à venir.

Par ailleurs, le programme 2010-2014 réserve également un montant de 250 milliards DA au

développement de l'économie de la connaissance à travers le soutien à la recherche scientifique et la généralisation de l'enseignement et de l'usage de l'outil informatique dans tout le système national d'enseignement et dans le service public.

Après l'adoption de ce programme, le Président Abdelaziz BOUTEFLIKA a rappelé que "ce programme est la concrétisation d'un engagement pris devant la Nation en février de l'année dernière, pour maintenir la dynamique de reconstruction nationale entamée depuis dix années. Il appartient, à présent, au gouvernement de le concrétiser, d'autant que sa mise en oeuvre a été lancée depuis le début de cette année, avec les premières tranches d'autorisations de programmes et de crédits de paiement votés dans le cadre de la loi de finances.

Ce programme appelle aussi, tous les citoyens à se mobiliser pour le transformer en un puissant levier de croissance, de création d'emplois et de modernisation du pays.

"En effet, avec l'appui de notre peuple, nous avons pu restaurer la paix et engager la réconciliation nationale, dont l'Algérie récolte les fruits en libérant ses énergies pour rattraper ses retards et relever les défis. Il nous reste désormais à renforcer les capacités du développement national et à libérer ce dernier de la dépendance des hydrocarbures qui sont éphémères, car c'est à ce prix seulement que nous sécuriserons l'avenir et la pérennité de notre modèle de justice sociale et de solidarité nationale", a poursuivi le Président de la République.

"De fait, nulle période de renaissance économique ne serait irréversible si elle ne produisait les capacités de sa propre continuité, et il nous suffit d'observer les effets de la crise économique dans de nombreuses régions du monde pour nous rappeler cette leçon que nous avons eu déjà à vivre douloureusement il y a moins de vingt ans. En ce qui nous concerne, nous avons libéré l'Algérie de la dette extérieure, mobilisé toutes les ressources disponibles pour les investir dans le développement économique et social, et pris des mesures pour restaurer la maîtrise du pays sur sa propre économie. Mais tout cela serait insuffisant sans une plus grande mobilisation de tous, en vue de rentabiliser tous ces acquis", a souligné le chef de l'Etat.

Le Président de la République a ajouté : "Durant dix années, nous avons amélioré le quotidien des citoyens dans tous les domaines et permis au pays, essentiellement grâce à la dépense publique, de faire reculer fortement le chômage et de maintenir un important taux de croissance hors hydrocarbures.

A présent, il nous revient de faire un autre saut qualitatif, en poursuivant, bien sûr, le développement social et la modernisation de ses infrastructures, mais en valorisant davantage les capacités productives et notre potentiel économique.

C'est à ce titre que, après avoir engagé, depuis l'année dernière, un important programme de soutien à l'agriculture, nous venons de décider, en outre, de mobiliser des ressources substantielles pour moderniser les entreprises publiques et privées dans tous les secteurs.

A cette fin, nous ajouterons dès cette année, à toutes les incitations déjà en place pour encourager l'investissement, un appui important à la mise à niveau des petites et moyennes entreprises (PME). Nous élargirons, aussi, les programmes de modernisation des entreprises publiques à toutes celles qui disposent encore localement d'un marché, en mobilisant également, à leurs côtés, les partenaires étrangers qui souhaitent bénéficier du marché local et des contrats liés au programme public d'investissements. Nous élargirons enfin la marge préférentielle accordée aux entreprises algériennes sur les contrats publics", a indiqué le Président de la République.

Le chef de l'Etat a saisi cette occasion pour appeler les entrepreneurs, les cadres dirigeants d'entreprises et les travailleurs à transformer ces investissements publics en atouts pour l'outil économique national, en création d'emplois pour les jeunes et en volume significatif d'exportations hors hydrocarbures.

S'adressant au gouvernement, le Président de la République a ordonné que chaque secteur veille à une bonne maturation des projets afin d'écarter les réévaluations de coûts, soulignant que le Trésor public enregistre à travers ce programme, la mobilisation de toutes ses capacités.

"Chaque secteur rendra compte annuellement de l'exécution diligente de son propre programme et nous procéderons annuellement à l'appréciation de la situation financière du pays pour, le cas échéant, tenir compte de nos moyens financiers, car nous excluons par avance tout recours à l'endettement extérieur.

Nous accompagnerons aussi cette importante dépense publique de développement avec la rigueur nécessaire, pour bannir tout excès et surtout tout gaspillage dans le fonctionnement de l'Etat et des collectivités locales. Parallèlement, les mécanismes de contrôle devront jouer pleinement leur rôle comme je l'ai déjà ordonné dans ma récente directive", a souligné le chef de l'Etat.

Concluant ses remarques sur cet important dossier, le Président de la République a appelé les membres de gouvernement à s'atteler à une campagne d'explication du contenu de leur programme sectoriel à travers les médias et à l'occasion de leurs visites sur le terrain. Il a également ordonné aux walis, de porter à la connaissance des élus et de la société civile, le programme de développement réservé à leurs wilayas respectives.

2. Le Conseil des ministres a poursuivi ses travaux par l'examen et l'adoption d'un projet de loi relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable.

Ce texte propose une définition des différents espaces protégés répartis en sept catégories à savoir, le parc national, le parc naturel, la réserve nature intégrale, la réserve naturelle, la réserve de gestion des habitants et des espèces, le site naturel et le corridor biologique. Il énonce aussi les modalités de classement des aires protégées, sur avis d'une commission nationale compétente, avec la participation des autorités locales territorialement concernées. Il fixe enfin les modes de gestion des aires protégées ainsi que les dispositions à même de garantir leur protection effective.

Intervenant au sujet de ce texte législatif, le Président Abdelaziz BOUTEFLIKA a relevé qu'il vient compléter les instruments d'une politique globale entamée depuis une décennie pour préserver l'environnement, promouvoir un développement durable et dynamiser l'aménagement du territoire avec une réorientation vers une meilleure occupation spatiale des wilayas des Hauts Plateaux et du Sud.

"J'attends donc du gouvernement qu'il inscrive la conduite et l'orientation du développement national, dans cette vision pour la concrétiser à moyen et long termes", a ajouté le Président de la République.

Le chef de l'Etat a, enfin, instruit le gouvernement de mener une action d'explication et de sensibilisation de l'opinion, notamment dans les régions qui seront concernées par

l'application de cette législation sur les aires protégées pour rallier son adhésion et son concours à la protection et à la valorisation de ces espaces.

3. Le Conseil des ministres a également examiné et approuvé un décret Présidentiel portant création d'un Centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance.

Ce centre sera appelé à réaliser des études et à exploiter les données pertinentes, pour aider les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique nationale de promotion de la femme et de protection de la famille et de l'enfance. Cet apport sera également mis à la disposition des acteurs universitaires et de la société civile qui concourent à la promotion de la politique nationale dans ce domaine. En outre, le centre participera à la vulgarisation des progrès importants réalisés dans la promotion du rôle de la femme et dans l'amélioration des conditions et de la sauvegarde de la famille et de l'enfance, qui sont des éléments centraux de la politique nationale de développement humain.

Saisissant cette occasion, le Président de la République a chargé le gouvernement d'accélérer la mise en oeuvre des décisions et mesures qu'il a annoncées le 8 mars 2009, notamment l'encouragement de la formation et de l'emploi y compris à domicile, au profit des jeunes filles et des femmes notamment dans le milieu rural, la réalisation d'un programme de crèches destinées à favoriser l'engagement des femmes dans la vie active, ainsi que le dispositif législatif pour l'augmentation des chances des femmes d'accéder aux assemblées élues conformément aux dispositions de la Constitution.

4. Le Conseil des ministres a achevé ses travaux par l'examen et l'approbation de décisions individuelles relatives à des emplois supérieurs de l'Etat."

Le développement humain, pilier central du programme économique et social 2010-2014

Le programme d'investissements publics 2010-2014, initié par le Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, accorde une place prépondérante au développement humain, considéré, par des experts, comme le pilier central à la poursuite du processus de reconstruction nationale.

Doté d'une enveloppe financière globale de l'ordre de 286 milliards de dollars (21.214 milliards DA), ce programme, adopté lundi par le Conseil des ministres, consacre un budget conséquent de 9.386,6 milliards DA à cet important volet qui englobe une amélioration de l'enseignement à travers ses différents paliers (primaire, moyen, secondaire, universitaire et la formation professionnelle), une prise en charge médicale de qualité, de meilleures conditions d'habitat, d'alimentation en eau et en ressources énergétiques.

Les secteurs de la jeunesse et des sports, de la culture, de la communication, des affaires religieuses, de la solidarité nationale et des moudjahidine sont également intégrés à cette nouvelle dynamique qui intervient en prolongement de la relance socio-économique entamée il y a une dizaine d'années.

Le lourd budget consacré à ces multiples projets dans leur ensemble "nécessite de la part de tous rigueur, suivi et contrôle afin d'assurer une totale réussite à cette grande oeuvre de réalisation inscrite au profit exclusif des algériens et des algériennes", notent des observateurs.

"Nous accompagnerons cette importante dépense publique de développement avec la rigueur nécessaire, pour bannir tout excès et surtout tout gaspillage dans le fonctionnement de l'Etat et des collectivités locales", a affirmé, à ce titre, le Président BOUTEFLIKA lors de son intervention au Conseil des ministres.

"Les mécanismes de contrôle devront parallèlement jouer pleinement leur rôle comme je l'ai déjà ordonné dans ma récente directive", a-t-il notamment souligné.

Le chef de l'Etat a également ordonné que "chaque secteur veille à une bonne maturation des projets afin d'écarter les réévaluations de coûts", et clairement indiqué que "chaque secteur rendra compte annuellement de l'exécution diligente de son propre programme (...)".

S'il appartient au gouvernement de concrétiser ce programme (...), il appelle aussi, tous les citoyens à se mobiliser pour "le transformer en un puissant levier de croissance, de création d'emplois et de modernisation du pays".

Ce plan quinquennal énonce les projets à mettre en oeuvre pour en assurer la réalisation conformément aux indicateurs chiffrés contenus dans le communiqué du dernier Conseil des ministres.

Concrètement, il est fait état de la construction de plus de 3000 écoles primaires, plus de 1000 collèges, 850 lycées, ainsi que plus de 2000 internats, cantines et demi-pensions, dont la charge revient au ministère l'Education nationale qui bénéficie d'un budget de 852 milliards DA.

L'enseignement supérieur bénéficie, pour sa part, de 868 milliards DA destinés à la réalisation de 600.000 places pédagogiques, 400.000 places d'hébergement et 44 restaurants universitaires, tandis que le département de l'enseignement et de la formation professionnelle disposera de près de 178 milliards DA pour réaliser, notamment, de 220 instituts, 82 centres de formation et 58 internats.

Une dotation de 619 milliards DA sera attribuée au secteur de la santé pour assurer la réalisation de 172 hôpitaux, 45 complexes spécialisés de santé, 377 polycliniques, 1000 salles de soins et 17 écoles de formation paramédicale.

Un budget de plus de 3700 milliards DA sera en outre alloué à l'habitat pour la réhabilitation du tissu urbain et la réalisation de 2 millions de logements (dont

500.000 locatifs, 500.000 promotionnels, 300.000 pour la résorption de l'habitat précaire et 700.000 logements ruraux).

La construction de 35 barrages, 25 transferts, 34 stations d'épuration et de plus de 3000 opérations d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de protection des villes contre les inondations seront par ailleurs inscrits au chapitre des ressources en eau qui bénéficiera de plus de 2000 milliards DA.

De plus, 60 milliards DA seront mobilisés par les entreprises sur le marché financier, pour la finalisation ou la réalisation de 8 nouvelles stations de dessalement de l'eau de mer.

Ce programme consacre également au secteur de l'énergie une enveloppe de plus de 350 milliards DA pour permettre à un million de foyers de bénéficier d'un raccordement au réseau de gaz naturel et 220.000 foyers ruraux à l'électricité.

Le sport et les activités destinées aux jeunes ne sont pas en reste de cet ambitieux plan qui fait état de la mobilisation de 1130 milliards DA pour la réalisation de 80 stades de football, 750 complexes de proximité, 160 salles polyvalentes, plus de 400 piscines, plus de 3500 aires de jeux, plus de 230 auberges et maisons de jeunes et plus de 150 centres de loisirs scientifiques pour jeunes.

La réalisation de 40 maisons de la culture et complexes culturels, 340 bibliothèques, 44 théâtres, 12 conservatoires de musiques et écoles des Beaux-Arts, ainsi que 156 centres de loisirs scientifiques, projetée dans le cadre de ce vaste programme nécessitera, de son côté, plus de 140 milliards DA, tandis que plus de 106 milliards DA seront consacrés au ministère de la communication pour l'amélioration des équipements radios et télévision et l'amélioration de leurs réseaux de diffusion.

Au chapitre religieux, plus de 120 milliards DA seront destinés à la réalisation de la grande mosquée d'Alger, de 80 mosquées et centres culturels islamiques, 17 écoles coraniques et la restauration de 17 mosquées historiques.

Le secteur de la solidarité nationale, qui bénéficiera de 40 milliards DA, sera en charge de la construction, entre autres, de plus de 70 établissements spécialisés au bénéfice des handicapés et de près de 40 infrastructures pour personnes en détresse, tandis que la réalisation de 9 centres de repos, des salles de soins et de rééducation, 17 musées et complexes historiques, ainsi que la réhabilitation de 34 sites historiques et l'aménagement de plus de 40 cimetières de martyrs reviendra au département des moudjahidine qui disposera de plus de 19 milliards DA.

Près de 10.000 milliards de dinars au développement humain

Une enveloppe de près de 10.000 milliards de dinars a été dégagée au développement humain dans le cadre du programme d'investissements publics 2010-2014.

Développement humain (9.386,6 milliards de dinars), dont :

- 852 milliards DA pour l'Education nationale pour la réalisation de plus de 3000 écoles primaires, plus de 1000 collèges, 850 lycées, ainsi que plus de 2000 internats, cantines et demi-pensions.

- 868 milliards DA sont destinés à l'Enseignement supérieur pour, notamment, la réalisation de 600.000 places pédagogiques, 400.000 places d'hébergement et 44 restaurants universitaires,

- Près de 178 milliards DA à l'Enseignement et la Formation professionnels pour la réalisation, notamment, de 220 instituts, 82 centres de formation et 58 internats.

- 619 milliards DA au secteur de la Santé pour la réalisation de 172 hôpitaux, 45 complexes spécialisés de santé, 377 polycliniques, 1000 salles de soins et 17 écoles de formation paramédicale.

- Plus de 3700 milliards DA à l'Habitat pour la réhabilitation du tissu urbain et la réalisation de 2 millions de logements (dont 500.000 locatifs, 500.000 promotionnels, 300.000 pour la résorption de l'habitat précaire et 700.000 logements ruraux). 1,2 million de logements seront ainsi livrés durant le quinquennat, le reste sera achevé entre 2015 et 2017.

- Plus de 350 milliards DA seront consacrés au secteur de l'Energie, notamment pour le raccordement de 1 million de foyers au réseau de gaz naturel et 220.000 foyers ruraux à l'électricité.

- Plus de 2000 milliards DA au secteur de l'eau en vue de la réalisation de 35 barrages, 25 transferts, 34 stations d'épuration et de plus de 3000 opérations d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de protection des villes contre les inondations. A ce montant, s'ajouteront 60 milliards de DA qui seront mobilisés par les entreprises sur le marché financier, pour la finalisation ou la réalisation de 8 nouvelles stations de dessalement de l'eau de mer.

- Plus de 40 milliards DA seront destinés à la Solidarité nationale afin de permettre, entre autres, la réalisation de plus de 70 établissements spécialisés au bénéfice des handicapés et de près de 40 infrastructures pour personnes en détresse.

- Plus de 1130 milliards DA au secteur de la Jeunesse et des Sports pour la réalisation de 80 stades de football, 750 complexes de proximité, 160 salles polyvalentes, plus de 400 piscines, plus de 3500 aires de jeux, plus de 230 auberges et maisons de jeunesse, et plus de 150 centres de loisirs scientifiques pour jeunes.

- Plus de 19 milliards DA seront alloués aux Moudjahidine en vue, notamment, de réaliser 9 centres de repos, des salles de soins et de rééducation, 17 musées et complexes historiques, ainsi que la réhabilitation de 34 sites historiques et l'aménagement de plus de plus de 40 cimetières de martyrs.

- Plus de 120 milliards DA seront affectés aux Affaires religieuses pour la réalisation de la grande mosquée d'Alger, de 80 mosquées et centres culturels islamiques, 17 écoles coraniques et la restauration de 17 mosquées historiques.

- Plus de 140 milliards DA seront destinés à la Culture pour la réalisation de 40 maisons de la Culture et complexes culturels, 340 bibliothèques, 44 théâtres, 12 conservatoires de musiques et écoles des Beaux-Arts, ainsi que 156 centres de loisirs scientifiques.

- Plus de 106 milliards DA seront consacrés à la Communication pour l'amélioration des équipements radios et télévision et l'amélioration de leurs réseaux de diffusion.

Amélioration du service public : près de 379 milliards DA alloués à la justice

Près de 379 milliards DA ont été alloués au secteur de la justice dans le cadre de l'amélioration du service public prévu par le programme d'investissements publics pour la période 2010-2014.

Les 379 milliards sont dédiés notamment à la réalisation de 110 cours et tribunaux, d'écoles de formation et de plus de 120 établissements pénitentiaires ainsi qu'à la modernisation des moyens de travail de la justice.

Il est à rappeler que, depuis le début de la réforme du secteur de la justice en 1999, une cinquantaine de nouvelles infrastructures judiciaires ont été réceptionnées pendant que 80 % de toutes celles existantes ont été rénovées et informatisées à la fin 2009.

Une dizaine de tribunaux administratifs seront installés au niveau de plusieurs wilayas, celui d'Alger est déjà fonctionnel depuis fin mars dernier, et ce en vertu de la nouvelle législation administrative qui dissout les chambres

administratives relevant des cours de justice et les remplace par des tribunaux administratifs.

La réforme pénitentiaire, qui vise, entre autres, l'humanisation des conditions de détention, a prévu la construction de 81 prisons d'une capacité d'accueil de 50.000 places, dont 13 d'une capacité d'accueil de 1900 places sont en cours de construction.

Toujours dans le cadre de cette réforme qui a aussi touché la formation des ressources humaines, près de 2.000 magistrats ont été formés entre 1999 et fin 2010, portant le nombre des magistrats à près de 4.000.

Le Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, avait donné instruction pour le recrutement de 470 élèves magistrats pendant toutes les années du programme quinquennal (2010-2014).

Il est également à relever que la révision du système législatif national a vu la promulgation de 159 textes, dont 41 textes à caractère législatif, 13 décrets Présidentiels et 58 décrets exécutifs depuis le début de la réforme du secteur.

Les statistiques pénales des dernières années montrent que la politique pénale mise en oeuvre en Algérie est "efficace" et a contribué à réduire la criminalité.

Les étapes franchies par la réforme de la justice, engagée depuis 1999, ont permis d'améliorer la performance de l'action judiciaire et l'application des décisions de justice, l'accroissement du volume de l'action judiciaire et une plus grande compétence dans le traitement des affaires liées aux nouvelles formes de la criminalité, relèvent des experts.

Les résultats de la réforme de la justice attestent, selon les mêmes experts, de la volonté des pouvoirs publics accordée au secteur, en témoigne le discours du Président de la République à l'ouverture de l'année judiciaire 2009-2010 qui avait mis l'accent sur les impératifs de droit susceptibles de répandre l'esprit de justice.

"La réforme de la justice constitue, pour nous, un dossier prioritaire, d'où l'attention particulière que nous lui accordons", avait-il affirmé, relevant que l'occasion lui a été donnée pour "saluer les résultats réalisés à travers les différentes étapes de l'exécution du programme de réforme de la justice".

Le chef de l'Etat avait cité, comme exemples, l'accroissement des effectifs des ressources humaines, l'amélioration des conditions d'accueil des justiciables et de travail des magistrats et celui des auxiliaires et des agents de justice".

Il avait, en outre, évoqué les mesures prises pour l'ensemble des services de l'institution judiciaire, à savoir les méthodes et procédés modernes introduits et le renforcement des moyens matériels, y compris l'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC), améliorant ainsi la performance professionnelle", soulignant que "la démarche, dans son ensemble, a eu un écho favorable auprès des citoyennes et des citoyens".

Le Président BOUTEFLIKA avait également appelé à la révision des méthodes de travail de certaines juridictions, notamment celles de la Cour suprême et du Conseil de l'Etat, afin de faciliter la prise en charge du nombre des recours.

"Il est un devoir de procéder à la révision des méthodes de travail de certaines juridictions à leur tête, la Cour suprême et le Conseil de l'Etat afin de leur faciliter la prise en charge du nombre sans cesse croissant des recours qui y sont introduits", avait-il recommandé dans son discours.

"Il y va de même pour le tribunal criminel", avait-il dit, soulignant qu'il est également impératif de "revoir son organisation afin de garantir les droits des citoyens qui y comparaissent en les informant d'autres modes de recours à l'instar de ce qui en vigueur au niveau des autres tribunaux".

Programme 2010-2014 pour le secteur des travaux publics: un véritable plan pour désenclaver toutes les régions

Le programme public de développement économique et social pour la période 2010-2014, est marqué dans le secteur des travaux publics par la continuité, confirmant la volonté de l'Etat de désenclaver les populations dans toutes les régions du pays et de consolider les assises infrastructurelles.

Ce programme quinquennal de développement, financé par l'Etat, prévoit un budget global de l'ordre de 6.447 milliards DA pour le développement des infrastructures de bases.

Plus de 3.100 milliards DA sont destinés au secteur des travaux publics pour poursuivre l'extension et la modernisation du réseau routier, et l'augmentation des capacités portuaires.

Une enveloppe de 3.132 milliards DA est ainsi attribuée en vue de finaliser le réseau de l'autoroute Est-Ouest, de la compléter par 830 km de liaison autoroutières, de procéder au dédoublement de près de 700 km de routes nationales, de réaliser plus de 2.500 km de routes nouvelles, de moderniser et réhabiliter plus de 8.000 km de route, de réaliser et moderniser près de 20 ports de pêche et de procéder au dragage et au confortement de 25 ports, ainsi qu'au renforcement de trois aéroports.

Le bilan du programme de développement des infrastructures des travaux publics sur la période 2005 à 2009, doté d'une enveloppe globale de 2.550 milliards DA, et qui recouvre plus de 1.800 opérations et réalisations, a connu une avancée "très sensible".

Le programme quinquennal 2005/2009 a permis l'entretien et le développement de plus de 67.369 kilomètres de réseau routier et la construction de 1.250 ouvrages d'art.

L'état du réseau routier est aujourd'hui acceptable pour 95% des routes nationales contre 55% en 1999, 75% des chemins de wilayas contre 45% en 1999, et 71% des chemins communaux contre 40% en 1999.

Ce programme a permis d'enregistrer une amélioration de la fluidité et de la sécurité routières avec la livraison de 37 ouvrages souterrains (trémies), l'élimination de plus de 500 points noirs, ainsi que la réalisation d'un important programme de signalisation verticale et horizontale.

Quelque 500 maisons cantonnières équipées ont été réalisées dans le cadre de ce programme, ainsi que 15 parcs régionaux, pour l'entretien du réseau routier et les interventions en cas d'intempéries ou d'éboulements.

Le précédent programme quinquennal a permis également la réalisation d'une autoroute moderne d'un linéaire total de plus de 1.720 kilomètres qui est en voie de finalisation, et qui sera équipée et exploitée aux standards internationaux, et la réalisation de la deuxième rocade autoroutière d'Alger, d'un linéaire total de 200 kilomètres.

Le programme 2005-2009 a permis, en outre, le développement de la route transsaharienne, avec l'achèvement du dernier tronçon de 415 kilomètres jusqu'à la frontière avec le Niger, le confortement de 21 infrastructures portuaires et la construction de 11 ports et abris de pêche et le renforcement et la réhabilitation de 21 pistes aéroportuaires ainsi que la réalisation de la deuxième piste de l'aéroport d'Oran.

L'exécution du programme des travaux publics sur la période 2005 à 2009 a également généré 561.000 emplois, et permis le renforcement de l'outil d'ingénierie et de réalisation avec la création de 3.500 nouvelles entreprises et 350 bureaux d'études.

Le programme de développement du secteur des travaux publics en chiffres

Le programme public de développement économique et social pour la période 2010-2014, adopté par la Conseil des ministres, prévoit un budget global de l'ordre de 6.447 milliards DA pour le développement des infrastructures de bases.

- 3.132 milliards DA sont destinés au secteur des travaux publics pour poursuivre l'extension et la modernisation du réseau routier, et l'augmentation des capacités portuaires.

- Cette enveloppe sera consacrée à la finalisation du réseau de l'autoroute Est-Ouest, de la compléter par 830 km de liaison autoroutières et de procéder au dédoublement de près de 700 km de routes nationales.

- Il sera également question de réaliser plus de 2.500 km de routes nouvelles, de moderniser et réhabiliter plus de 8.000 km de route, de réaliser et moderniser près de 20 ports de pêche et de procéder au dragage et au confortement de 25 ports, ainsi qu'au renforcement de trois aérodrômes.

- Le programme quinquennal 2005/2009, doté d'une enveloppe globale de 2.550 milliards DA a permis l'entretien et le développement de plus de 67.369 km de réseau routier et la construction de 1.250 ouvrages d'art ainsi que:

- La livraison de 37 ouvrages souterrains (trémies), l'élimination de plus de 500 points noirs ou accidentogènes, ainsi que la réalisation d'un important programme de signalisation verticale et horizontale.

- La réalisation d'une autoroute moderne d'un linéaire total de plus de 1.720 km et la réalisation de la deuxième rocade autoroutière d'Alger, d'un linéaire total de 200 km.

- Le développement de la route transsaharienne, avec l'achèvement du dernier tronçon de 415 km jusqu'à la frontière avec le Niger, le confortement de 21 infrastructures portuaires et la construction de 11 ports et abris de pêche et le renforcement et la réhabilitation de 21 pistes aéroportuaires ainsi que la réalisation de la deuxième piste de l'aéroport d'Oran.

Un taux de chômage sous la barre des 10% à l'horizon 2014

La création d'emploi continue d'être encouragée par le gouvernement qui projette de réduire le taux de chômage dans le pays sous la barre des 10%, eu égard aux 350 milliards de DA qui lui ont été réservés dans le programme quinquennal 2010-2014.

En effet, ce programme a prévu une enveloppe financière de 150 milliards (MDS) de dinars pour accompagner l'insertion professionnelle des diplômés universitaires et la formation professionnelle, 80 MDS de dinars en soutien à la création de micro-entreprises et de micro-activités et 130 MDS de dinars pour les dispositifs d'emploi d'attente.

En outre, les résultats des encouragements publics à l'emploi viendront s'ajouter au volume massif des recrutements qui découleront de la réalisation du programme quinquennal et des effets de la croissance économique.

Avec cette consistante dotation, estiment des experts, il devient désormais possible de concrétiser l'objectif de création de trois millions d'emplois durant les cinq années à venir, prévu dans le programme Présidentiel.

En mars 2009, le Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, avait annoncé de nouvelles mesures destinées à encourager la participation des jeunes investisseurs au développement local.

Elles consistent en la création d'un fonds d'investissement par wilaya, recevant une dotation publique pouvant atteindre 1 milliard DA et géré par une banque publique. Ces fonds participeront au financement du capital au titre de la création de petites et moyennes entreprises au profit des jeunes entrepreneurs.

La réservation d'un espace aux activités et aux entreprises développées par les jeunes entrepreneurs au niveau de chaque zone industrielle qui sera créée, est également prévue. Cette affectation, qui sera inscrite dans le cahier des charges régissant la gestion des zones industrielles, aboutira à créer des synergies entre les activités lancées par les jeunes d'une part, et les PME et grandes entreprises, d'autre part.

Les pouvoirs publics ont été instruits pour créer, par ailleurs, au niveau de chaque centre universitaire et de formation professionnelle, une cellule de conseils dotée de cadres financiers qualifiés, pour accompagner les étudiants et stagiaires de la formation professionnelle désireux de créer leurs propres activités à l'issue de leurs études.

Ces cellules constitueront, sur ressources publiques, quelques petites unités de production de biens et de services en vue de les mettre à la disposition des diplômés les plus méritants selon la formule de la location-vente.

Le chef de l'Etat avait également décidé de l'instauration d'un encouragement fiscal au profit des PME qui recruteront des jeunes diplômés sans emplois pour encourager le recrutement des jeunes demandeurs d'emplois.

En vue de réduire le phénomène du chômage qui touche surtout les jeunes, le Président BOUTEFLIKA avait annoncé le maintien et le renforcement du dispositif des contrats pré-emploi (CPE), destiné au placement des diplômés universitaires et des techniciens supérieurs et qui a permis l'emploi de plus de 300.000 bénéficiaires, durant ces dernières années, leur offrant ainsi l'acquisition d'une expérience professionnelle.

Il est aussi attendu la dynamisation du nouveau Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP), mis en place au profit des diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, des jeunes issus du cycle secondaire de l'éducation nationale ainsi qu'aux jeunes sans qualification ni formation, dont la durée de recrutement ou de formation peut, selon le cas, s'étaler jusqu'à deux ans.

Lancé en juin 2008, ce nouveau dispositif qui avait permis, six mois après sa création, le placement de plus de 160.000 jeunes sans emplois, devrait atteindre l'objectif de 400.000 placements par année.

Les efforts gouvernementaux colossaux consentis en matière de création d'emplois ont permis durant la dernière décennie de réduire considérablement le taux national de chômage chutant aujourd'hui à 11%.

Selon le ministre du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Emploi, M. Tayeb Louh, durant les dix dernières années, entre 500.000 et 550.000 emplois ont été créés annuellement contre 40.000 par an dans les années 1990.

M. Louh a expliqué que pour encourager les jeunes à réaliser des projets grâce aux mécanismes mis en place par l'Etat (agence et fonds), plus de 76.000 emplois et 30.000 micro-entreprises ont été créées pour la seule année de 2009.

"L'objectif arrêté par le secteur était de créer 30.000 entreprises par le biais de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) et 10.000 autres à travers le Fonds national de l'assurance chômage", a-t-il ajouté.

Le dispositif d'aide à l'insertion professionnelle a permis d'installer près de 300.000 jeunes dans des entreprises économiques et certains dans la fonction publique, a relevé le ministre.

Evoquant le prochain quinquennat, il a fait part de la confiance des pouvoirs publics, quant à la concrétisation de ces prévisions, en s'appuyant sur le programme de création de 3 millions d'emplois dans le cadre de ce plan quinquennal, dont 1.500.000 au titre des programmes publics de soutien à l'emploi.

A propos de la création d'emplois dans le cadre des dispositifs de l'ANSEJ et de le CNAC, le ministre a indiqué que "les prévisions pour la période 2010-2014 tablent sur une moyenne de création de 100.000 emplois par an", soit le double de qui a été réalisé annuellement durant le dernier quinquennat.

Industrie et PME : l'Etat réaffirme son soutien au secteur

La relance de la production industrielle, le soutien aux PME et la création d'emplois stables sont au devant des préoccupations du programme de développement quinquennal 2010-2014, doté d'une enveloppe globale de 21.214 milliards de dinars, soit près de 286 milliards de dollars.

Le Président Abdelaziz BOUTEFLIKA, qui a présidé le dernier Conseil des ministres qui a adopté ce plan, a notamment insisté sur le fait qu'il faut aujourd'hui "valoriser davantage les capacités productives et notre potentiel économique".

Le Chef de l'Etat a, ainsi, remis au goût du jour la nécessité de relancer la production industrielle et, surtout, de rendre leur efficacité aux entreprises nationales, qu'elles soient publiques ou privées.

"Nous venons de décider (à) de mobiliser des ressources substantielles pour moderniser les entreprises publiques et privées dans tous les secteurs", a souligné le Président de la République devant le Conseil des ministres.

Il annoncera, ainsi que "à cette fin, nous ajouterons dès cette année, à toutes les incitations déjà en place pour encourager l'investissement, un appui important à la mise à niveau des petites et moyennes entreprises", ajoutant que "nous élargirons, aussi, les programmes de modernisation des entreprises publiques à toutes celles qui disposent encore localement d'un marché".

Le soutien de l'Etat aux entreprises publiques ne s'arrête pas là, puisque le Président BOUTEFLIKA précisera que "des partenaires étrangers, qui souhaitent bénéficier du marché local et des contrats liés au programme public d'investissements, seront mobilisés aux cotés des entreprises nationales".

Last but not least, il annoncera également que "nous élargirons enfin la marge préférentielle accordée aux entreprises algériennes sur les contrats publics".

Par les chiffres, la volonté de l'Etat de soutenir les entreprises industrielles se confirme dans ce programme de développement quinquennal qui mobilisera ainsi près de 150 milliards de DA pour la promotion de la PME.

Ce soutien de l'Etat aux PME se fera notamment à travers "la réalisation de zones industrielles, le soutien public à la mise à niveau (des entreprises), ainsi que la bonification de crédits bancaires pouvant atteindre 300 milliards de dinars", indique le communiqué du Conseil des ministres.

En outre, "le développement industriel mobilisera plus de 2.000 milliards de dinars de crédits bancaires bonifiés par l'Etat pour la réalisation de centrales électriques, le développement de l'industrie pétrochimique et la modernisation des entreprises publiques".

Le programme est titanesque, avec une volonté affichée de l'Etat de redonner à l'industrie algérienne, à travers le soutien et la promotion des PME, des moyens financiers et techniques pour répondre aux exigences de la croissance industrielle, qui doit être, avec l'agriculture, le moteur de la croissance économique nationale.

Certes, le secteur industriel a traversé ces dernières années une période difficile, marquée par une pénible mise à niveau des PME, mal outillées pour affronter un marché international où souvent la concurrence n'est pas tellement loyale sur des produits industriels stratégiques.

La politique nationale dans ce domaine reste, ainsi, fermement orientée, pour les cinq prochaines années, vers le soutien et l'accompagnement des PME algériennes dans leur intégration au moindre coût social dans la nouvelle division internationale du travail, marquée par les exigences souvent contraignantes, et au profit des grands pays industrialisés, des règles drastiques du commerce international.

Pour autant, l'accent dans le programme quinquennal sera résolument orienté vers une diversification de la production industrielle nationale, le captage de ressources financières provenant des investissements étrangers directs (IDE), pour que les PME puissent efficacement contribuer à la croissance économique nationale, et améliorer la valeur ajoutée du secteur.

L'habitat bénéficie d'une enveloppe de 3.700 mds DA sur 2010-2014

Une enveloppe financière de plus de 3.700 milliards de dinars, soit l'équivalent de 50 milliards de dollars, est allouée au secteur de l'Habitat pour la construction de deux (2) millions de logements et la réhabilitation du tissu urbain sur la période 2010-2014.

Sur la totalité des engagements financiers de l'ordre de 21.214 milliards DA (près de 286 milliards de dollars) qui seront mobilisés par le nouveau

programme quinquennal d'investissements publics, une part de 17,4% sera ainsi affectée pour résorber le déficit en logements au niveau national.

Il s'agira de réaliser 500.000 logements locatifs, 500.000 logements promotionnels, 300.000 logements dans le cadre de la résorption d'habitations précaires et 700.000 logements ruraux.

Un total de 1,2 million de logements sera livré durant le quinquennat 2010-2014, tandis que le reste, soit 800.000 logements, sera achevé entre 2015 et 2017.

Ce programme de l'habitat succèdera donc à celui du quinquennat 2005-2009 qui avait été fixé initialement à un (1) million de logements pour être porté à 1,65 million de logements, enregistrant ainsi un accroissement de 65%, à la faveur des décisions du Président de la République, M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, portant affectation de programmes complémentaires aux wilayas du Sud et des Hauts plateaux et à la résorption progressive de l'habitat précaire.

Le nombre de logements réalisés durant la période 2005-2009 s'élève à 912.326 logements (toutes catégories), représentant 91,2% de l'objectif du programme du Président de la République qui a prévu la livraison d'un million de logements à l'échéance de 2009.

En prenant en considération les prévisions de réalisation arrêtées pour le 2ème semestre 2010, le nombre cumulé de logements achevés à l'échéance du 31 décembre 2010 atteindrait 1,048 million d'unités.

Les logements réalisés se composent de 42% de logements ruraux et de 58% de logements urbains.

Pour ce qui est du volet financier, la dotation financière globale allouée par l'Etat au programme de l'habitat 2005-2009 s'est élevé à 1.581 mds DA.

Le programme d'investissements publics pour le quinquennat 2010-2014 est doté de 21.214 mds DA (286 mds de dollars) concerne deux principaux volets: le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9.700 mds DA (130 mds dollars), et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 11.534 mds DA (près de 156 mds dollars).

Un total de 619 milliards DA au profit de la santé

Le secteur de la santé a bénéficié d'une enveloppe financière de 619 milliards de dinars dans le cadre du programme d'investissements publics pour la période 2010-2014.

Cette somme est dévolue à la réalisation de 172 hôpitaux, 45 complexes spécialisés de santé, 377 polycliniques, 1.000 salles de soins, 17 écoles de formation paramédicales, et plus de 70 établissements spécialisés au bénéfice des handicapés.

Les opérations de santé du programme quinquennal 2010-2014 seront inscrites selon les priorités qui viseront notamment la réduction des écarts sanitaires entre les wilayas sur le plan des soins spécialisés avec la réalisation d'instituts, d'hôpitaux ou d'établissements hospitaliers spécialisés (EHS) et de structures de proximité spécialisées.

Le programme quinquennal concerne aussi l'amélioration de l'accessibilité aux soins primaires et secondaires, sachant qu'à l'horizon 2015, 254 polycliniques et 34.800 lits sont nécessaires.

Il est à noter que les infrastructures hospitalières existantes dans le pays sont de l'ordre de 13 centres hospitalo-universitaires (CHU), un établissement hospitalo-universitaire (EHU), 5 établissements hospitaliers (EH), 68 établissements hospitaliers spécialisés (EHS) et 195 établissements publics hospitaliers (EPH) dans le pays.

Ce tissu hospitalier est complété par des structures regroupées au sein d'établissements publics de santé de proximité (EPSP), au nombre de 271, et qui ont, sous leur autorité, un tissu de 988 polycliniques avec lits de maternité (3556 lits), 387 polycliniques sans lits et 5376 salles de soins. Le nombre de lits publics est de 63.680.

Pour 2009, les crédits budgétaires, de fonctionnement (80%) et d'équipement (20%), du secteur public de santé ont été au total de l'ordre de 22 milliards de dinars, dont 38 milliards de dinars de contribution CNAS.

De manière générale, les crédits budgétaires alloués au secteur public de santé ont été multipliés par 4 entre 2000 et 2009, selon un bilan du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme administrative.

L'impact de ces efforts se traduit par une "meilleure" prise en charge du secteur qui enregistre, en matière de démographie et de population, une augmentation constante de l'espérance de vie à la naissance égale à 75,5 ans en 2007, qui "nous situe dans la moyenne des pays développés", explique le ministère.

Un recul "constant" de la mortalité, notamment infantile qui est passée de 39,4 ans décès pour mille naissances vivantes en 1999 à 26,2 en 2007.

Les ratios nationaux en 2009 sont de 1 généraliste pour 1457 habitants, 1 spécialiste pour 2052 habitants, 1 pharmacien pour 4492 habitants, 1 chirurgien dentiste pour 3241 habitants et 1 paramédical pour 370 habitants.

En matière d'épidémiologie, il a été enregistré une "baisse remarquable" des maladies transmissibles et constaté une prépondérance des maladies non transmissibles qui représentent actuellement 60% des causes de décès contre 30% pour les maladies transmissibles et 10% pour les morts violentes.

250 milliards DA (bien milliards) pour la recherche scientifique et les nouvelles technologies de la communication

Une enveloppe de 250 milliards de dinars a été allouée par l'Etat dans le cadre du programme public de développement économique et social 2010-2014 pour le développement de la Recherche scientifique et les nouvelles technologies de la communication et le parachèvement des acquis des précédents plans.

A ce titre, 100 milliards de dinars ont été destinés au développement de la Recherche scientifique, 50 milliards de dinars aux équipements destinés à la généralisation de l'enseignement de l'informatique dans tout le système national d'éducation, d'enseignement et de formation et 100 milliards de dinars pour la mise en place de la gouvernance électronique "e-gouvernance".

La Recherche scientifique qui s'est vu consacrée 100 milliards de dinars, dans le nouveau plan quinquennal, est désormais inscrite au nombre des grandes priorités nationales et exige la mobilisation, dans un cadre coordonné de l'ensemble des potentialités.

Le Président de la République avait indiqué en août 2009 que le secteur de la Recherche scientifique académique s'est doté de moyens financiers "importants qui, couvriront les besoins en matière de recherche sérieuse en ce sens qu'il seront mis à profit pour récompenser chercheurs et encadreurs, équiper les laboratoires de recherche et autres ateliers et valoriser les brevets d'invention".

"Cette démarche vise à établir un climat de confiance entre les scientifiques et leur environnement socio-industriel en vue d'une exploitation optimale des résultats de la recherche en faveur de l'économie nationale", a-t-il dit.

Dans ce cadre, les principales actions déjà entreprises ont été consacrées à la mise en place de 12 nouveaux Comités sectoriels permanents (CSP) et à l'installation prochaine du Conseil national d'évaluation, qui sera un véritable

socle de promotion du système national de recherche pour l'ériger au niveau des standards internationaux.

Ces principales actions ont été consacrées à l'augmentation du nombre de laboratoires de recherche qui passe de 640 à 783 laboratoires agréés auprès des établissements d'Enseignement supérieur, le lancement programmé de 200 blocs laboratoires de recherche, la création de 6 nouvelles unités de recherche, et d'un Centre national de recherche en biotechnologie.

Et afin d'atteindre une recherche scientifique utile pour l'économie et la société, 34 programmes nationaux de recherche scientifique (PNR) dans différentes secteurs d'activité ont été lancés à partir de février dernier et ce jusqu'à la fin 2010.

La mise en plan de ces programmes a nécessité la mobilisation de plus de 1000 experts relevant de tous les secteurs socio-économiques, ainsi que des compétences universitaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Les 34 PNR ont été proposés par les comités intersectoriels et concernent principalement l'Agriculture, les Ressources en eau, les Matières premières, l'Energie, l'Education, la Culture, la Communication, le Droit, l'Economie, l'Habitat, l'Urbanisme et la construction, la Santé et les sciences du vivant, la Technologie et l'industrie, les Sciences humaines et l'histoire, l'Aménagement du territoire, l'Environnement et les risques majeurs et les sciences fondamentales.

Il est également projeté d'impliquer les professeurs universitaires dans les activités des programmes nationaux et parvenir ainsi à atteindre un objectif de 28.000 professeurs chercheurs au cours de la même année à travers 1200 laboratoires pour appuyer le programme national de Recherche scientifique.

En outre, le programme public de développement économique et social a consacré une enveloppe de 100 milliard de dinars, pour la mise en place de la gouvernance électronique (e-gouvernance) ainsi que son élargissement.

Le e-gouvernance est un système qui permettra de développer les services publics, de moderniser les administrations et les entreprises. Il ne se limite pas seulement à l'introduction des outils informatiques dans les institutions mais améliorera la gestion interne et les relations avec le citoyen.

Il consiste en l'utilisation par l'Etat des nouvelles technologies pour assurer la marche régulière des services publics tant pour son fonctionnement interne qu'en faveur des usagers.

Son application contribuera au développement de toutes les activités, les mesures et les procédures, leur simplification et leur transfert "qualitatif" aux

cadres techniques par l'usage d'appareils et de systèmes technologiques sophistiqués.

Les années à venir verront la création et l'ouverture de portails sur Internet de l'ensemble des ministères, administrations centrales et collectivités locales (Wilaya-Daira-APC) dans le but du rapprochement des citoyens de l'administration.

Les citoyens peuvent grâce à cette stratégie d'ouverture de portails procéder au téléchargement de formulaires et autres documents administratifs.

Environ 400 services en ligne sont proposés dans la stratégie e-Algérie 2013 en direction des citoyens, des entreprises et des administrations.

Sur un autre volet, le même programme a consacré une enveloppe de 50 milliards de dinars pour les équipements destinés à la généralisation de l'enseignement de l'informatique dans le système national de l'Education, de l'Enseignement et de la Formation.

En effet, plusieurs conventions ont été signées entre le secteur de la PTIC et de celui de l'Education, Jeunesse et sports, Solidarité nationale, Enseignement et formation professionnels dans le but de la généralisation de l'utilisation des TIC dans les établissements des secteurs.

Concernant l'Education, la mise en oeuvre de la réforme du système éducatif a permis d'introduire l'outil informatique à tous les paliers de l'enseignement, outre la consécration de l'informatique en tant que matière à part entière.

Afin d'améliorer le rendement éducatif, tous les établissements du secondaires avaient été dotés, d'un laboratoire d'informatique tandis que ceux du moyen seront dotés d'un laboratoire d'informatique dès la fin de l'année en cours, et les écoles primaires disposeront des mêmes laboratoires dès l'année prochaine.

Et afin de généraliser l'utilisation des TIC, à travers les établissements prenant en charge les populations aux besoins spécifiques, une convention cadre a été signée entre les ministères de la PTIC et de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale établie à l'étranger.

En vertu de la convention, le ministère de la PTIC s'engage à assurer la généralisation de cette opération au niveau de l'ensemble des établissements relevant du ministère de la Solidarité nationale.

Cette mesure passe par la mise à niveau des établissements déjà connectés à Internet ou en offrant la connexion aux établissements non encore connectés outre la formation de formateurs spécialisés à l'usage des TIC.

Une autre convention a aussi été signée entre les ministères des PTIC et celui la Formation et de l'Enseignement professionnels, avec pour objectif de soutenir la formation dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication au profit des différentes catégories de la société.

Encadrée par des spécialistes en informatique et communication des deux secteurs, cette formation concernera les fonctionnaires, les étudiants, les chômeurs, les femmes en milieu rural et les femmes au foyer.